
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de La Ferté-Bernard [département de la Sarthe], lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de La Ferté-Bernard [département de la Sarthe], lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16362_t1_0369_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

lottes ne connoissent pas l'éloquence fastueuse des palais, ni la flagornerie des flatteurs : nous vous disons tout naïvement : vous avés sauvé la République, vous l'avés juré et les vrais représentans d'une grande nation ne sont pas parjures à leurs sermens ; pour nous Législateurs, placés par la nature à une grande distance de l'auguste sénat français nous nous occuperons sans cesse de terrasser toute espèce de partis, de vouër au mépris public tous les hypocrites qui chercheroient à usurper nôtre confiance sous le vernis de patriotisme ; nous jurons de ne reconnoître que la Convention nationale ; nous jurons de verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour écraser tous les fripons qui l'environnent. Restés à vôtre poste, restés-y intacts Législateurs, tant que la liberté sera menacée, elle pourroit périr, si vous l'abandonniés ; et son triomphe est certain, si vous ne descendés de la cime sacrée de la Montagne où vous êtes placés que lorsque le genre humain sera délivré de tous les tyrans qui l'oppriment. Délibéré dans la séance du 10 fructidor an II de la République française une et indivisible.

GELAS, *président*, LAFITTE, LAUZON, *secrétaires*.

[*La société populaire du canton de Houga, district de Nogaro, département du Gers, réunie aux sans-culottes de la commune et des environs, à ses frères les Parisiens, 10 fructidor an II*] (14)

Frères et amis,

Quelle est grande l'énergie que vous déployés depuis cinq années consécutives, qu'il est grand l'exemple de vôtre dévouement à la cause sacrée de la liberté ! Le signal d'alarme se fait entendre le 10 thermidor ; vous vous levés en masse, pour défiler devant la représentation nationale vouant à l'exécration les traîtres qui sous le masque de patriotisme, ne cessent de conspirer contre la patrie. Le scélérat Robespierre et ses complices avoient surpris vôtre religion et la nôtre : perissent comme eux tous despotes qui voudroient nous asservir : Braves parisiens, vous ne cessés de mériter des palmes de laurier ; les orages ont beau gronder sur vos têtes ; les scélérats de Pitt et de Cobourg, ont beau se multiplier dans votre cité ; les conspirateurs ont beau s'armer contre vous de leurs perfides poignards, vôtre surveillance active a découvert leurs trames ourdies dans le crime ; vous avés renversé tous leurs projets liberticides et fait rentrer dans le néant ceux qui les avoient conçus : infatigables Parisiens, vous mérités bien des sans-culottes. Ce n'est pas par de grands mots que nous venons vous offrir le juste tribut de nôtre reconnaissance ; occupés dès nôtre tendre enfance à la culture de la terre, nous vous disons tout ingénuement que l'énumération des immenses bienfaits que vous avés rendu à la Ré-

publique ne peut se faire que dans nos cœurs. Continués frères et amis, tandis que vous ferés sentinelles autour du berceau de la liberté, nous nous occuperons sans cesse aux labours de nos fertiles champs pour leur faire produire de quoy alimenter les enfans qui comme vous autres, l'ont affranchis de l'esclavage hideux de la tyrannie.

Salut et fraternité.

Délibéré dans la séance du 10 fructidor an 2^e de la République française, une et indivisible.

GELAS, *président*,
LAFITTE, LAUZON, *secrétaires*.

8

Celle de La Barthe, département des Hautes-Pyrénées, donne les mêmes témoignages ; elle demande que le représentant du peuple Féraud soit renvoyé à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où sa présence sera d'un grand avantage.

Mention honorable, renvoi au comité de Sûreté générale (15).

9

Celle de La Ferté-Bernard [département de la Sarthe] demande que la Convention s'occupe de l'instruction publique, et d'établir dans toutes les communes des écoles républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (16).

10

Celle d'Auxerre, département de l'Yonne, en renouvelant ses actions de grace à la Convention, sur les journées mémorables des 9 et 10 thermidor, lui transmet ses sentimens de reconnaissance envers le représentant du peuple Maure, pour le bien qu'il a fait pendant sa longue mission dans ce département ; c'est une dette, dit-elle, que lui doivent de vrais amis de la patrie qui l'ont suivi dans toutes les actions qui ont marqué sa mission.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (17).

(14) C 321, pl. 1349, p. 10.

(15) P.-V., XLVI, 24.

(16) P.-V., XLVI, 24.

(17) P.-V., XLVI, 24.